

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis-Abeba, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

73^{EME} REUNION

16 MARS 2007

ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/3(LXXIII)

Original : Anglais

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR
LA MISE EN PLACE DU GROUPE DES SAGES

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA MISE
EN PLACE DU GROUPE DES SAGES**

1. L'Article 11 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) stipule que :

Alinéa 1 : « Pour venir en appui aux efforts du Conseil de paix et de sécurité et à ceux du Président de la Commission, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits, il est créé un Groupe des sages. »

Alinéa 2 : « Le Groupe des sages est composé de cinq personnalités africaines, hautement respectées, venant des diverses couches de la société et qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la cause de la paix, de la sécurité et du développement sur le continent. Elles sont sélectionnées par le Président de la Commission, sur la base de la représentation régionale et nommées pour une période de trois ans par la Conférence. »

Alinéa 3 : « Le Groupe des sages fournit des services consultatifs au Conseil de paix et de sécurité et au Président de la Commission sur toutes questions relatives au maintien et à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. »

Alinéa 4 : « A la demande du Conseil de paix et de sécurité ou du Président de la Commission ou de sa propre initiative, le Groupe des sages entreprend les actions jugées appropriées pour venir en appui aux efforts du Conseil de paix et de sécurité et à ceux du Président de la Commission en vue de la prévention des conflits, et se prononce sur toutes questions liées à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. »

Alinéa 5 : « Le Groupe des sages fait des rapports au Conseil de paix et de sécurité et, par l'intermédiaire de celui-ci, à la Conférence. »

2. Conformément aux dispositions pertinentes du Protocole, la Conférence, par la décision ASS/AU/Dec.152 (VIII) adoptée lors de sa 8^{ème} session ordinaire, a décidé, tel que proposé par le Président de la Commission, de nommer, pour une période de trois (3) ans, les personnalités suivantes en qualité de membres du Groupe des sages :

- Salim Ahmed Salim, ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine (Afrique de l'Est) ;
- Brialia Bam, Président de Commission électorale indépendante d'Afrique du Sud (Afrique australe) ;
- Ahmed Ben Bella, ancien Président de l'Algérie (Afrique du Nord) ;
- Elisabeth K.Pognon, Présidente de la Cour constitutionnelle du Bénin (Afrique de l'Ouest) ;

- Miguel Travoada, ancien Président de Sao Tome et Principe (Afrique Centrale).

3. Maintenant que la Conférence a nommé les membres du Groupe des sages, la Commission souhaiterait soumettre à l'examen du CPS, le projet de modalités de fonctionnement du Groupe, conformément à l'Article 11 alinéa 7 qui prévoit que « les modalités de fonctionnement du Groupe des sages seront élaborées par le Président de la Commission et approuvées par le Conseil de paix et de sécurité. »

4. Une fois ces modalités adoptées, la Commission prendra les mesures nécessaires pour organiser la réunion inaugurale du Groupe, qui sera consacrée à l'élaboration d'un programme de travail.